

## **ANNEXE 6 TER**

### **FONCTIONS SUPPORT ET JPE DES GRANDS PROJETS SI**

#### **Les indicateurs transversaux portant sur les fonctions support**

Les indicateurs transversaux (RH, immobilier, bureautique, etc.) portés, en symétrie par rapport aux PAP 2023, par les programmes soutien seront renseignés selon les méthodologies présentées dans le *Guide de la performance* annexé à la circulaire 2POP-23-3002 (NOR ECOB2310012C) relative à la préparation des volets "performance" des projets annuels de performance (PAP) du PLF pour 2024 et des documents de politique transversale (DPT).

#### **Cas particulier de la justification au premier euro (JPE) des grands projets informatiques**

##### Les programmes concernés :

Les programmes concernés par cette section sont les programmes ayant présenté de tels projets dans le PAP 2023.

##### Les projets concernés :

Les projets informatiques devant faire l'objet d'une présentation dans le RAP 2023 sont à minima les projets cités dans le PAP 2023, y compris les projets terminés en cours d'année. Le responsable de programme veillera, dans le choix des projets présentés, à la cohérence entre les parties JPE et Performance (indicateur de respect des délais et des coûts des grands projets informatiques).

##### Précisions méthodologiques :

- Le tableau de description du projet est pré-alimenté sur la base des données publiées dans le **Panorama des grands projets numériques de l'État<sup>1</sup> publié par la Direction interministérielle du numérique (DINUM)**. Les données pré-alimentées dans cette partie sont modifiables uniquement par la direction du budget. **Les ministères doivent solliciter leur contact à la direction du budget afin de créer, modifier ou supprimer une entrée pour un projet figurant dans leur RAP.**
- Afin de faciliter la saisie des informations demandées dans cette JPE, le tableau de ventilation des coûts par nature sera pré-alimenté sur la base de l'exécution constatée dans les derniers documents budgétaires publiés.
- Si le projet identifié dans le panorama des grands projets numériques s'intègre dans un programme numérique plus global, ou un projet porté par plusieurs ministères, le ministère veillera à le mentionner en commentaire, tout en précisant le coût total et les gains du programme ou du projet interministériel. En revanche, **les données figurant dans les tableaux sont celles correspondant au périmètre ministériel et retenu par le ministère dans le panorama des grands numériques.**
- Les durées, coûts et gains des projets « au lancement » sont ceux estimés à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre ou, à défaut, à la date de validation du lancement du projet.
- Les durées, coûts et gains des projets actualisés doivent être en cohérence avec la dernière version publiée du panorama des grands projets SI de l'Etat et en lien avec les données MAREVA réévaluées et validées par la DINUM.

Lors de la rédaction des RAP, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur leur cohérence avec les données inscrites dans le Panorama des grands projets numériques de l'Etat publié par la DINUM. Pour toute question méthodologique le ministère pourra contacter le guichet numérique de la direction du Budget ([numerique.budget@finances.gouv.fr](mailto:numerique.budget@finances.gouv.fr)).

---

<sup>1</sup> <https://www.numerique.gouv.fr/publications/panorama-grands-projets-si/>

## PREAMBULE

Les ministères peuvent insérer, en amont de la présentation de leurs projets sensibles, **un commentaire introductif présentant les enjeux identifiés et axes stratégiques principaux de leur politique de modernisation informatique et numérique.**

Les ministères veilleront, dans la mesure du possible, à limiter cette partie à une page maximum.

## DESCRIPTION DU PROJET

Le but de cette première partie est de disposer pour chaque projet d'une description succincte du projet et des fonctionnalités attendues. Pour les projets en cours, la description s'attachera principalement à décrire les changements de périmètre ou les réorientations du projet. Cette description littérale s'accompagne du tableau ci-dessous qui reprend de manière synthétique les caractéristiques principales du projet.

Description du projet	
Année de lancement du projet	Date de validation du lancement du projet
Financement	Référence LOLF du (ou des) programme(s) / action(s) portant le financement du projet
Zone fonctionnelle principale	Zone fonctionnelle principale du Plan d'occupation des sols (POS) de l'Etat à laquelle est rattaché le projet

La zone fonctionnelle principale du projet est pré-alimentée dans Tango sur la base des données du panorama des grands projets numériques de l'Etat.

Dans le cas d'un co-financement du projet par plusieurs programmes et/ou par des établissements publics, le projet informatique doit faire l'objet d'une justification dans le PAP du principal programme contributeur. En outre, le responsable de programme précise le coût total du projet et la part du financement relevant de chaque entité contributrice et, le cas échéant, l'existence de financement *via* des fonds de concours.

## COUT ET DUREE DU PROJET

Les coûts saisis dans les tableaux de cette deuxième partie sont calculés sur la base de la partie rentabilité des études MAREVA présentées par les ministères lors de la soumission à la DINUM de leur projet informatique pour avis (article 3 du décret n°2019-1088) et comportent les « *coûts estimés depuis la phase de construction ainsi que ceux relatifs aux vingt-quatre premiers mois de maintien en conditions opérationnelles consécutifs à la fin de cette phase* »<sup>2</sup>.

**Les données doivent être mises à jour pour être cohérentes avec les derniers éléments publiés au panorama des grands projets numériques. Les commentaires s'attacheront à justifier les écarts par rapport aux derniers coûts et durées affichés.**

<sup>2</sup> Article 2 de l'arrêté du 5 juin 2020 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique (NOR : TFPJ2014145A).

Coût détaillé par nature (en M€)	Avant 2021 et années précédentes Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision		Après 2024 Prévision		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors Titre 2														
Titre 2														
<b>Total</b>	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX

La première colonne (« 2021 et années précédentes en cumul ») reprend l'évaluation des dépenses réalisées en 2021 et les années précédentes si le projet a été lancé avant 2021.

La ligne « Hors Titre 2 » concerne l'ensemble des dépenses de fonctionnement (Titre 3) et d'investissement (Titre 5) engagées et consommées pour le projet.

Evolution du coût et la durée	Au lancement	Actualisation	Ecart en %
Coût total en M€	XXX	XXX	XXX
Durée totale en mois	XXX	XXX	XXX

Les totaux et écarts sont calculés automatiquement. Un message d'erreur apparaît si le coût actualisé saisi dans le deuxième tableau diffère du total en CP du premier tableau.

Les coûts sont à saisir à l'euro mais seront affichés en millions avec un chiffre après la virgule. La durée est indiquée en mois.

## VALEUR DU PROJET

L'évaluation de la valeur du projet vise à identifier les gains qualitatifs et quantitatifs cibles du projet. Dans cette partie, les ministères doivent ainsi mesurer :

- **les gains annuels moyens** prévus en cible après le déploiement du nouveau système d'information ;
- **le gain total** attendu sur la durée de vie de l'application ;

Evaluation des gains quantitatifs en cible	Au lancement	Actualisation	Ecart en %
Gain annuel moyen en M€ - HT2			XXX
Gain annuel moyen en M€ - T2			XXX
Gain annuel moyen en ETPT			XXX
Gain total en M€ (T2 et HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application			XXX

Il convient de distinguer :

- Les gains qui sont ceux évalués au lancement du projet.
- Les gains actualisés qui sont ceux réévalués à la date de production du RAP 2023, en lien avec la production de la dernière MAREVA du projet.

Les gains annuels moyens et total doivent couvrir les gains métiers et SI identifiés pour le projet.

En complément, les commentaires s'attacheront à décrire **les gains qualitatifs** (métiers et SI) du projet.